



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Covid-19 et lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 29494

Texte de la question

M. Vincent Ledoux interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'impact de la pandémie du covid-19 dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. Le terrorisme et les guerres ne connaissent hélas pas le confinement qui concerne plus de la moitié de la population mondiale. On observe ainsi une intensification de l'activité des groupes violents qui opèrent sur la bande saharo-sahélienne notamment au Tchad, Niger, Mali, Burkina Faso ou encore au Nigeria avec Boko Haram et en Somalie avec les shebabs. Les groupes armés tentent en effet de tirer avantage de l'engagement des États sur le front de la crise sanitaire pour les affaiblir encore davantage. En Libye, la guerre complique sérieusement les stratégies locales de lutte sanitaire mises en œuvre. Les populations sont contraintes à davantage se protéger des bombes que du virus ! Ainsi, M. le député demande à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les modalités de l'action de la France, en coopération avec les États du G5 Sahel, pour que la question sécuritaire ne soit pas l'angle mort de cette crise sanitaire majeure qui frappe le monde avec une violence inouïe. Sera-t-on en capacité de maintenir le même niveau d'engagement financier à l'heure d'aborder la séquence d'une récession mondiale annoncée ? Il lui demande enfin de lui indiquer les pistes de réflexion sur lesquelles le Gouvernement travaille, pour répondre, le moment venu et à la faveur de coopérations renouvelées, aux immenses défis de sortie de crise.

Texte de la réponse

Depuis le Sommet de Pau du 13 janvier 2020, l'engagement de la France dans la lutte contre le terrorisme au Sahel s'est intensifié. Lors de ce sommet, les chefs d'État du G5 Sahel et le Président de la République ont décidé de concentrer les efforts militaires contre l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) dans la zone dite des trois frontières (Mali, Burkina Faso, Niger). Cette décision s'est accompagnée d'un renforcement temporaire de l'opération Barkhane. La conduite d'opérations conjointes dans la zone des trois frontières a permis de porter des coups sérieux aux groupes armés terroristes ces derniers mois et de redonner confiance à nos partenaires sahéliens. En parallèle, des cibles à haute valeur ajoutée ont été neutralisées, notamment l'Emir d'Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) Abdelmalek Droukdal, le 3 juin dernier. Les mesures de prévention et de protection qui ont été mises en œuvre ont donc permis d'éviter que la pandémie de la Covid-19 ait un impact sur l'activité opérationnelle de Barkhane et des forces armées des pays du Sahel. Le 30 juin 2020, six mois après le Sommet de Pau, le Président de la République s'est rendu à Nouakchott pour faire le bilan des engagements communs avec ses homologues du G5 Sahel et fixer de nouveaux objectifs pour les mois à venir. Parallèlement, la France a poursuivi ses efforts de mobilisation des partenaires internationaux. La Task force Takuba illustre bien cet effort : depuis le mois de juillet dernier, des missions d'accompagnement des forces armées maliennes sont conduites par les forces spéciales de plusieurs pays européens. Par ailleurs, la France a joué un rôle de premier plan pour obtenir le renouvellement et le renforcement des mandats des missions de l'Union européenne (EUTM Mali et EUCAP Sahel Niger et Mali) et accélérer la reprise des formations au profit des forces de défense et de sécurité intérieure locales, après un ralentissement causé à la fois par la crise sanitaire et par les événements politiques du 18 août au Mali. Enfin, l'engagement de la France en faveur du Sahel n'est pas que sécuritaire : il

s'inscrit dans une démarche multidimensionnelle qui intègre en particulier la question du retour de l'État et des services publics et celle du développement. Ces dimensions sont en effet essentielles pour lutter contre la constitution d'un terreau propice à la violence et au développement du terrorisme. C'est tout le sens de la Coalition pour le Sahel qui a été annoncée lors du Sommet de Pau et qui vise à traiter toutes les causes de la crise à travers quatre piliers thématiques (lutte contre le terrorisme ; renforcement des capacités des forces armées sahéliennes ; soutien au redéploiement de l'État et des administrations territoriales ; développement) tout en contribuant à la mobilisation de nos partenaires. A titre d'exemple, l'action de l'Agence française de développement s'est ainsi renforcée dans les zones les plus fragiles de la région, les procédures et la conception des projets ont évolué pour permettre une exécution plus rapide, dans des contextes d'urgence. Au Mali par exemple, cinq conventions ont été signées en octobre 2020 lors du déplacement du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères pour un montant de 140M€ dans les domaines des infrastructures et de l'eau, de la politique sociale et de l'autonomisation des femmes.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29494

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3331

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 9000